

Révision des Lignes directrices de gestion « Promotions, valorisation des parcours professionnels » pour la période 2026/2029

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation du parcours professionnel des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI) parues au BO n°17 du 25 avril 2024 ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2022-052 du 4 juillet 2022 portant approbation des lignes directrices de gestion de l'Université Bretagne Sud en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, établies pour une durée de trois ans ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025-113 du 15 décembre 2025 approuvant la prorogation des lignes directrices de gestion de l'Université Bretagne Sud en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour une période d'un an ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration (CSA) en date du 1er juillet 2026 (délibération 2025-26_CSA_20) ;
Vu l'avis du Conseil académique restreint (CAcR) en date du 29 juin 2026 ;

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion (LDG) par les administrations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les LDG de l'université Bretagne Sud (UBS) viennent en déclinaison des LDG ministérielles et académiques. À travers ses propres LDG, l'UBS a l'ambition d'accompagner les agents dans la construction d'un parcours professionnel cohérent et enrichissant, qui réponde à leurs aspirations personnelles et aux besoins des services.

Votées le 4 juillet 2022 pour une durée de 3 ans, les LDG « Promotion, valorisation des parcours professionnels » n'ont pas pu être révisées en temps voulu compte tenu du changement de gouvernance. Ces LDG ont donc été prorogées pour une période d'un an afin de permettre la réalisation des travaux préparatoires.

Le groupe de travail dédié s'est ainsi réuni à 3 reprises, entre le 30 mars 2026 et le 28 mai 2026.

Le Président a par ailleurs souhaité solliciter l'avis du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs (CAcR) sur le projet à l'occasion de sa séance du 29 juin 2026. L'instance a ainsi proposé d'apporter les modifications suivantes à l'annexe VI « critères de promotion et critères d'évaluation » (p.44 et suivantes).

- Page 1 : Ajout de la mention du respect de la taille de la police de caractère (pour rédiger le rapport d'activité).
- Page 2 : Les enseignants-chercheurs sont invités à détailler leurs activités administratives et collectives en mettant en relief un ou plusieurs des points suivants depuis le dernier avancement.
- Page 4 : L'établissement veillera à respecter un délai minimum de 4 ans (au lieu de 3) entre les promotions et ajout de la mention « Priorité sera donnée au dossier de la personne dont le genre est le moins présent dans le corps/grade objet de la promotion ».

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 15 juillet 2026



Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la révision des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, pour une durée de 3 ans, telle que présentée en annexe.

Document en annexe :

- Lignes directrices de gestion de l'UBS en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour la période 2026/2029

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	18
Membres en exercice :	Pour :	18
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	2

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

